



**BANQUES ET
ASSURANCES**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Branche du courtage d'assurances La CFDT obtient la revalorisation des rémunérations minimales annuelles

Paris, le 27 juillet 2022. **À l'issue d'une âpre négociation, la CFDT a obtenu et signé une nouvelle revalorisation des RMA pour les salariés du courtage.**

Le 7 décembre 2021, la CFDT avait déjà signé un avenant actant la revalorisation des rémunérations minimales annuelles 2022, de 2,5 % pour les non-cadres et 2 % pour les cadres.

Mais face au fort contexte inflationniste auquel sont confrontés les salariés, l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la branche a demandé, le 13 mai dernier, la réouverture de cette négociation.

Le bras de fer avec la chambre patronale s'est soldé le 13 juillet, par l'obtention d'une majoration de 3 % pour les non-cadres et de 2 % pour les cadres, portant ainsi l'augmentation des rémunérations minimales conventionnelles 2022 à respectivement 5,5 % et 4,5 %.

La CFDT (40,7 % de représentativité), véritable leader dans cette négociation, a, par conséquent, signé l'avenant ce 26 juillet.

La Fédération CFDT Banques et Assurances incite vivement l'ensemble des équipes CFDT à demandé la réouverture des NAO dans les entreprises pour défendre et maintenir le pouvoir d'achat des salariés de la branche du courtage d'assurances.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Jean-François Besnard, Secrétaire national CFDT Banques et Assurances :
06 14 63 25 57

CONTACT PRESSE :

Nadia Ladjeroud
Responsable de communication
01 56 41 54 53 / 06 47 77 22 36
nladjeroud@fba.cfdt.fr